

Le 27 novembre 2017

L'honorable René Cormier, sénateur  
Président  
Comité sénatorial permanent des langues  
officielles  
Le Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

**Objet : Demande que le Comité sénatorial permanent des langues officielles organise une réunion afin d'étudier les moyens d'apporter des solutions concrètes aux problèmes identifiés par son quatrième rapport dans le contexte de son étude sur la perspective des Canadiens sur une modernisation de la Loi sur les langues officielles**

**Demande d'invitation à témoigner devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles et à déposer un mémoire dans le contexte de son étude sur la perspective des Canadiens sur une modernisation de la Loi sur les langues officielles**

Monsieur le Sénateur Cormier,

Je vous écris au nom du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (« CSF ») en votre qualité de Président du Comité sénatorial permanent des langues officielles (le « Comité »). Comme vous le savez, le CSF est le conseil scolaire de langue française, établi en Colombie-Britannique en raison de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (« Charte »), qui fournit l'instruction homogène en langue française aux niveaux primaires et secondaires à travers la province. Il existe depuis 1995 et compte 40 écoles, qui sont fréquentées par près de 6000 élèves.

Le CSF aimerait d'abord vous féliciter d'avoir été élu à la présidence du Comité. Le travail du Comité contribue à l'épanouissement de la francophonie, notamment en Colombie-Britannique. Le CSF a confiance que le Comité continuera d'être un allié important de la francophonie britanno-colombienne sous votre présidence.

C'est avec un très grand intérêt que le CSF a pris connaissance du quatrième rapport du Comité, intitulé « Horizon 2018 : Vers un appui renforcé à l'apprentissage du français en Colombie-

---

**Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique**

100 – 13511 Commerce Parkway, Richmond, (C.-B.) V6V 2J8 | T. 1-604-214-2600 | 1-888-715-2200 | F. 604-214-9881 | [info@csf.bc.ca](mailto:info@csf.bc.ca) | [www.csf.bc.ca](http://www.csf.bc.ca)

Britannique » (« Rapport »). Le CSF félicite le Comité d'avoir formulé des recommandations qui, ensemble, constituent une feuille de route robuste qui assurerait le respect de l'engagement du gouvernement fédéral de favoriser l'épanouissement des minorités francophones du Canada et d'appuyer leur développement dans le domaine de l'éducation. Sur au moins un plan, le travail du Comité semble en voie de donner des résultats. En effet, le CSF est encouragé que la Société immobilière du Canada s'est récemment dite prête à travailler avec lui, la province, la Ville de Vancouver et trois premières nations pour analyser l'emplacement possible d'une école du CSF. Des consultations publiques ont été déjà eu lieux à cet égard.

Cela étant dit, le CSF demeure très sceptique à l'égard de la Réponse du gouvernement au Rapport du Comité (« Réponse ») et craint que le reste des recommandations du Comité tombent dans l'oubli. Le ton de la Réponse suggère que les inquiétudes identifiées par le Comité dans son Rapport seront réglées par le nouveau Plan d'action sur les langues officielles ou par le prochain Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.

Or, les problèmes mis en exergue par le Comité dans son Rapport sont d'ordre structurel et nécessitent des solutions permanentes. Le respect des droits des communautés de langue française en situation minoritaire ne passe pas seulement par l'octroi de sommes d'argent par l'entremise d'un Plan d'action renégocié périodiquement (bien que l'existence de ce financement soit sans contredit nécessaire). La solution à plusieurs problèmes identifiés dans le Rapport du Comité passe par la modification de la Loi sur les langues officielles. C'est pourquoi le CSF est d'avis que la nouvelle étude du Comité sur la perspective des Canadiens sur une modernisation de la Loi sur les langues officielles constitue un forum idéal à la réflexion de solutions structurantes qui régleraient plusieurs des différents problèmes importants identifiés par le Comité dans le domaine de l'éducation en langue française en milieu minoritaire en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

Le Rapport du Comité devrait servir d'étude de cas dans le cadre de votre étude sur la modernisation de la Loi sur les langues officielles. Le CSF invite votre Comité à poser notamment les questions suivantes :

- 1) Comment le Parlement doit-il modifier la Loi sur les langues officielles pour qu'elle encadre mieux les fonds transférés par l'entremise d'ententes fédérales-provinciales et pour assurer que ces fonds soient effectivement utilisés pour les besoins des communautés visées ?
- 2) Quel rôle la Loi sur les langues officielles doit-elle jouer, concrètement, dans le domaine de l'éducation ? Quelles obligations peut-elle imposer au gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation ?
- 3) Est-il possible et souhaitable, vu l'importance que le gouvernement accorde au Plan d'action dans sa réponse au Rapport du Comité, de consacrer l'existence du Plan d'action dans la Loi sur les langues officielles ?

C'est avec plaisir que le CSF accepterait une invitation à témoigner et à déposer un mémoire dans le cadre de l'étude du Comité sur la perspective des Canadiens sur une modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur Cormier, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lapierre', is placed over a light grey rectangular background.

Marie-France Lapierre  
Présidente

Copie : les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles